

25-A-0233

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

ROUBAIX -

**NPNRU - QUARTIERS ANCIENS - QUARTIER PILE - OPERATION DE
RESTAURATION IMMOBILIERE - PREMIERE PHASE**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0222 du 11 juillet 2025 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0224 du 11 juillet 2025 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211 9 et L. 5211-10 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 313-4 à L. 313-4-4 et R. 313-23 à R. 313-29 relatifs à l'opération de restauration immobilière ;

Vu le code de l'expropriation, notamment ses articles L. 110-1 et L. 121 et R. 112-1, R. 121-1, R. 131-1 et R. 131-2 relatifs aux enquêtes publiques préalables à la déclaration publique et aux enquêtes parcellaires ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

Vu la délibération n° 19 C 0820 du Conseil en date du 12 décembre 2019 portant approbation de la révision générale du plan local d'urbanisme sur 85 communes de la Métropole européenne de Lille ;

Vu la délibération n° 21-C-0464 du Conseil en date du 15 octobre 2021 portant attribution de la concession d'aménagement "multi-sites" en quasi-régie "Roubaix - NPNRU - Quartiers anciens" à la SPLA La Fabrique des quartiers ;

Vu le traité de concession d'aménagement en quasi-régie " Roubaix - NPNRU - Quartiers anciens" notifié le 1er février 2022, qui stipule en son article 7.4 l'engagement du concédant, sur demande de l'aménageur, à solliciter la déclaration d'utilité publique des opérations de restauration immobilière (ORI) au bénéfice de l'aménageur ;

25-A-0233



Arrêté Du Président

Vu la décision directe n° 23-DD-0247 du 4 avril 2023 portant sollicitation du Préfet pour l'ouverture d'une enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique de l'opération de restauration immobilière sur le secteur du Pile au profit de La Fabrique des quartiers - Métropole européenne de Lille SPLA ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2023 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique du 9 au 23 octobre 2023 ;

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur en date du 14 novembre 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2024 déclarant d'utilité publique l'opération de restauration immobilière "Roubaix - Quartiers anciens - Quartier du Pile" située sur le territoire de la commune de Roubaix, portant sur une liste de 44 immeubles ;

Considérant qu'à l'issue d'une phase d'animation, la Métropole européenne de Lille (MEL) ou son concessionnaire peut solliciter de M. le Préfet du Nord l'ouverture d'une enquête parcellaire qui déterminera les immeubles qui pourront être visés par une expropriation en cas de non-exécution des travaux prescrits ;

Considérant qu'il ressort de la phase d'animation que 5 immeubles ont d'ores et déjà fait l'objet de travaux répondant aux objectifs de l'opération de restauration immobilière ; qu'il convient donc de les sortir de la procédure ;

Considérant qu'il convient d'arrêter le programme de travaux pour chaque immeuble ainsi que leur délai de réalisation, qui seront notifiés aux propriétaires, lesquels seront invités à faire connaître lors de l'enquête leur intention de les réaliser ou non.

ARRÊTE

Article 1. Le programme de travaux à engager sur le quartier du Pile à Roubaix est approuvé pour chacun des 39 immeubles, conformément aux documents annexés au présent arrêté.

Article 2. Le délai de réalisation desdits travaux est fixé à 12 mois pour l'ensemble des immeubles concernés.



Arrêté Du Président

Article 3. La procédure d'opération de restauration immobilière est clôturée pour les cinq immeubles listés en annexe, les travaux y ayant été réalisés.

Article 4. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 5. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du département du Nord.

Liste des 39 immeubles concernés par l'enquête parcellaire de l'Opération de Restauration Immobilière –
Programme n°1, du NPNRU Roubaisien, quartier du Pile

Références cadastrales	Adresse	Contenance cadastrale (m²)	Délai de réalisation des travaux
CX 155	34 rue de Leuze	70	12 mois
CX 110	5 rue Lafayette	55	12 mois
CX 2	2 rue de Leuze	50	12 mois
CX 102	21 rue Lafayette	51	12 mois
CX 10	211 rue Pierre de Roubaix	93	12 mois
CX 33	237 rue Pierre de Roubaix	116	12 mois
CX 100	25 rue Lafayette	45	12 mois
CX 43	251 rue Pierre de Roubaix	67	12 mois
CX 151	30 rue de Leuze	43	12 mois
CX 136	30 rue Paul Bert	41	12 mois
CX 135	32 rue Paul Bert	34	12 mois
CX 3	4 rue de Leuze	46	12 mois
CX 161	40 rue de Leuze	78	12 mois
CX 4	6 rue de Leuze	53	12 mois
CX 148	6 rue Paul Bert	47	12 mois
CX 109	7 rue Lafayette	53	12 mois
CX 114	22 rue de Leuze	40	12 mois
CX 158	3 rue Paul Bert	50	12 mois
CW 1184	132 rue Monge	80	12 mois
CW 1144	137 rue Pierre de Roubaix	58	12 mois
CW 912	139 rue Pierre de Roubaix	53	12 mois
CW 911	141 rue Pierre de Roubaix	48	12 mois
CW 910	143 rue Pierre de Roubaix	51	12 mois
CW 909	145 rue Pierre de Roubaix	50	12 mois
CW 907	149 rue Pierre de Roubaix	71	12 mois
CW 173 - 982	16 rue Marie Buisine	46	12 mois
CW 352	273 rue Jules Guesde	95	12 mois
CW 351	275 rue Jules Guesde	96	12 mois
CW 350	277 rue Jules Guesde	158	12 mois
CW 349	279 rue Jules Guesde	69	12 mois
CW 344	283 rue Jules Guesde	52	12 mois
CW 1183	46 ter rue Marie Buisine/130 Monge	85	12 mois
CW 1150	153 rue Pierre de Roubaix	56	12 mois
BZ 74	11 rue Leverrier	49	12 mois
BZ 69	21 rue Leverrier	54	12 mois
BZ 67	25 rue Leverrier	52	12 mois
BZ 37	77 rue Pierre de Roubaix	83	12 mois
BZ 35	79 rue Pierre de Roubaix	82	12 mois

BZ 64	31 rue Leverrier	53	12 mois
-------	-------------------------	----	---------

Liste des 5 immeubles retirés de l'Opération de Restauration Immobilière – Programme n°1, du NPNRU
Roubaisien, quartier du Pile

Références cadastrales	Adresse	Contenance cadastrale (m²)
CX 113	20 rue de Leuze	45
BZ 4	92 boulevard de Belfort	188
BZ 71	17 rue Leverrier	48
BZ 66	27 rue Leverrier	51
CX 44	253 rue Pierre de Roubaix	108

25-A-0234

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

ROUBAIX -

**NPNRU - QUARTIERS ANCIENS - QUARTIER ALMA - OPERATION DE
RESTAURATION IMMOBILIERE - PREMIERE PHASE**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0222 du 11 juillet 2025 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0224 du 11 juillet 2025 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 313-4 à L. 313-4-4 et R. 313-23 à R. 313-29 relatifs à l'opération de restauration immobilière ;

Vu le code de l'expropriation, notamment ses articles L. 110-1 et L. 121 et R. 112-1, R. 121-1, R. 131-1 et R. 131-2 relatifs aux enquêtes publiques préalables à la déclaration publique et aux enquêtes parcellaires ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 123-2 à R. 123-27 ;

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 modifiée relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

Vu la délibération n° 19 C 0820 du Conseil en date du 12 décembre 2019 portant approbation de la révision générale du plan local d'urbanisme sur 85 communes de la Métropole européenne de Lille ;

Vu la délibération n° 21-C-0464 du Conseil en date du 15 octobre 2021 portant attribution de la concession d'aménagement "multi-sites" en quasi-régie "Roubaix - NPNRU - Quartiers anciens" à la SPLA La Fabrique des quartiers ;

Vu le traité de concession d'aménagement en quasi-régie " Roubaix - NPNRU - Quartiers anciens" notifié le 1er février 2022, qui stipule en son article 7.4 l'engagement du concédant, sur demande de l'aménageur, à solliciter la déclaration d'utilité publique des opérations de restauration immobilière (ORI) au bénéfice de l'aménageur ;

25-A-0234



Arrêté Du Président

Vu la décision directe n° 23-DD-0149 du 2 mars 2023 portant sollicitation du Préfet pour l'ouverture d'une enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique de l'opération de restauration immobilière dans le quartier Alma au profit de La Fabrique des quartiers - Métropole européenne de Lille SPLA ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2023 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique du 10 octobre au 14 novembre 2023 ;

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire-enquêteur en date du 9 décembre 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2024 déclarant d'utilité publique l'opération de restauration immobilière "Roubaix - Quartiers anciens - Quartier Alma" située sur le territoire de la commune de Roubaix, portant sur une liste de 23 immeubles ;

Considérant qu'à l'issue d'une phase d'animation, la Métropole européenne de Lille (MEL) ou son concessionnaire peut solliciter de M. le Préfet du Nord l'ouverture d'une enquête parcellaire qui déterminera les immeubles qui pourront être visés par une expropriation en cas de non-exécution des travaux prescrits ;

Considérant qu'il ressort de la phase d'animation que deux immeubles ont d'ores et déjà fait l'objet de travaux répondant aux objectifs de l'opération de restauration immobilière ; qu'il convient donc de les sortir de la procédure ;

Considérant qu'il convient d'arrêter le programme de travaux pour chaque immeuble ainsi que leur délai de réalisation, qui seront notifiés aux propriétaires, lesquels seront invités à faire connaître lors de l'enquête leur intention de les réaliser ou non ;

ARRÊTE

Article 1. Le programme de travaux à engager sur le quartier de l'Alma est approuvé pour chacun des 21 immeubles, conformément aux documents annexés au présent arrêté.

Article 2. Le délai de réalisation de ces travaux est fixé à 12 mois pour l'ensemble des immeubles concernés.



Arrêté Du Président

Article 3. La procédure d'opération de restauration immobilière est clôturée pour les deux immeubles listés en annexe, les travaux y ayant été réalisés.

Article 4. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Article 5. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du département du Nord.

Liste des 21 immeubles concernés par l'enquête parcellaire de l'Opération de Restauration Immobilière –
Programme n°1, du NPNRU Roubaisien, quartier de l'Alma

Références cadastrales	Adresse	Contenance cadastrale (m²)	Délai de réalisation des travaux
MT 94 - 462 - 465	103 rue de Blanchemaille	143	12 mois
MT 98	95 rue de Blanchemaille	146	12 mois
MT 97	97 rue de Blanchemaille	280	12 mois
MV 67	174 rue de Blanchemaille	48	12 mois
MV 68	176 rue de Blanchemaille	44	12 mois
MV 70	180 rue de Blanchemaille	255	12 mois
MV 72	184 rue de Blanchemaille	46	12 mois
MV 73	186 rue de Blanchemaille	74	12 mois
MW 60	212 rue de l'Alma	153	12 mois
MW 61	214 rue de l'Alma	208	12 mois
MW 115	268 rue de l'Alma	74	12 mois
MW 24	74 rue Henri Carette	122	12 mois
MV 128	50 rue Henri Carette	101	12 mois
MV 84	51 rue de la Rondelle	101	12 mois
MV 82	53 bis rue de la Rondelle	64	12 mois
MV 83	53 rue de la Rondelle	66	12 mois
MV 81	55 rue de la Rondelle	37	12 mois
MV 132	58 rue Henri Carette	91	12 mois
MW 270	64 rue Henri Carette	220	12 mois
MV 76	65 rue de la Rondelle	39	12 mois
MV 5	150 rue de Blanchemaille	221	12 mois

Liste des 2 immeubles retirés de l'Opération de Restauration Immobilière – Programme n°1, du NPNRU
Roubaisien, quartier de l'Alma

Références cadastrales	Adresse	Contenance cadastrale (m²)
MX 64-453	220 rue de l'Alma	107
MV 48	26 rue Archimède	47